PROCÈS-VERBAL

Réunion ordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le mardi 24 septembre 2024, à 19 h 30,
à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, à l'édifice Nancy Lainey-Thériault

Présents : Denis Landry, maire
Luc Robichaud, conseiller général
Suzanne Thériault, conseillère générale
Cathy Paulin, conseillère quartier 1
Etienne Cormier, conseiller quartier 2
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4
Danny Comeau, conseiller quartier 5
Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière

Absents : Albert Lagacé, conseiller quartier 3
Louis LeBouthillier, conseiller quartier 6 (en suspension)

1. **Appel à l'ordre**
   Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 32 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

   Le conseiller Luc Robichaud demande à prendre la parole et annonce qu'il se retire du niveau décisionnel pendant la campagne électorale provinciale puisqu'il se présente comme candidat. Il quitte la salle de réunion à 19 h 34.

2. **Constatation du quorum**
   La directrice générale confirme qu'il y a quorum.

3. **Déclaration de conflit d'intérêts**
   Aucun conflit n'est déclaré.

4. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
   Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est ensuite proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Adoptée à l'unanimité.

Municipalité des Hautes-Terres
1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@municipalitedeshautesterres.ca

Résolution no 2024-09-128

5. **Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 juin 2024**
   Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 juin 2024 soit adopté. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-09-129

6. **Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 3 juillet 2024**
   Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 3 juillet 2024 soit adopté. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-09-130

7. **Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 16 juillet 2024**
   Il est proposé par le conseiller Danny Comeau et appuyé par le conseiller Étienne Cormier, que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 16 juillet 2024 soit adopté. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-09-131

8. **Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 30 juillet 2024**
   Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 30 juillet 2024 soit adopté. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-09-132

9. **Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 17 septembre 2024**
   Il est proposé par le conseillère Cathy Paulin et appuyé par le conseiller Étienne Cormier, que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 17 septembre 2024 soit adopté. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-09-133

10. **Affaires découlant du procès-verbal**
    La directrice générale présente le rapport des items des procès-verbaux ayant nécessité des suivis. Le rapport est annexé au procès-verbal.

11. **Correspondance**
    Relativement à la correspondance pour Monsieur Ghislain Comeau et sa nouvelle certification professionnelle de l'AAMNB, il est suggéré qu'une lettre de félicitations de la part du conseil soit remise aux employés qui ont reçu de récentes distinctions.

12. Affaires nouvelles, résolutions et arrêtés municipaux

12.1. Présentation du rapport annuel 2023

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que l'on accepte le rapport annuel 2023, tel que présenté. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 204-09-134

12.2. Présentation et adoption des états financiers 2023

Reporté à une prochaine réunion.

12.3. Lecture intégrale de l'Arrêté 2024-05 Arrêté modifiant l'arrêté sur la protection contre les incendies dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la deuxième lecture du titre de l'arrêté 2024-05 a été faite lors de la réunion extraordinaire du 30 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE les articles 15(3) et 70 de la Loi sur la gouvernance locale, permettant de lire un sommaire de l'arrêté au lieu de l'intégralité, ont été respectés;

La directrice générale présente le sommaire de l'arrêté 2024-05 Arrêté modifiant l'arrêté sur la protection contre les incendies dans la Municipalité des Hautes-Terres.

Il est ensuite proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que l'arrêté 2024-05 Arrêté modifiant l'arrêté sur la protection contre les incendies dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont l'intégralité a été lu, soit adopté. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-09-135

12.4. Troisième lecture du titre de l'Arrêté 2024-05 Arrêté modifiant l'arrêté sur la protection contre les incendies dans la Municipalité des Hautes-Terres

Reporté à une prochaine réunion, afin d'apporter quelques corrections dans le texte.

12.5. Adoption d'une politique sur les ponceaux et l'entretien des routes

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que la Municipalité des Hautes-Terres adopte la politique sur les ponceaux et l'entretien des routes, telle que présentée et que celle-ci entre en vigueur dès maintenant. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-09-136

12.6. Plan quinquennal du programme de PRPM 2027-2031

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que le document intitulé Plan quinquennal du programme de PRPM

de 2027-2031 de la Municipalité des Hautes-Terres soit adopté, tel que présenté. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-09-137

12.7. Demande de débentures pour projets complétés

CONSIDÉRANT QUE des projets financés par des emprunts sont terminés;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par le conseiller Danny Comeau,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la greffière municipale soit autorisée à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau Brunswick une débenture de la Municipalité des Hautes-Terres d'un montant de 618 000 $ selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la Municipalité des Hautes-Terres convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture;

ET QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les marges de crédit correspondantes, une fois payées, soient fermées. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-09-138

12.8. Vente de bien excédentaires

12.8.1. Camion 2013

CONSIDÉRANT QUE le camion Chevrolet Silverado 2013, étant désuet, soit déclaré comme un bien excédentaire;

Il est proposé par le conseiller Danny Comeau et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que la greffière se charge, pour le compte de la municipalité, de lancer un appel d'offres pour la vente du camion Chevrolet Silverado 2013 et qu'elle soit autorisée à accepter la meilleure offre. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-09-139

12.8.2. Camion-citerne

CONSIDÉRANT QUE le camion-citerne de la caserne de St-Isidore, étant désuet, soit déclaré comme un bien excédentaire;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que la greffière se charge, pour le compte de la municipalité, de lancer un appel d'offres pour la vente du camion-citerne Inter

1995 et qu'elle soit autorisée à accepter la meilleure offre. **Rejeté à l'unanimité.**

Il est ensuite proposé par le conseiller Danny Comeau et appuyé le conseiller Étienne Cormier, que l'on garde le camion-citerne jusqu'en 2025, afin d'évaluer la possibilité de l'utiliser autrement. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-09-140

12.9. Nomination au comité MADA

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a décidé lors de sa réunion extraordinaire du 3 juillet 2024 que la Municipalité des Hautes-Terres est maintenant une municipalité amie de aînés;

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par la conseillère Cathy Paulin, que le conseiller Albert Lagacé, et la substitut Nathalie Mallais Comeau, soient nommés au comité MADA de la Municipalité des Hautes-Terres. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-09-141

12.10. Transfert d'un lot pour le club VTT La Rivière (Parc Industrielle Paquetville)

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, qu'un endroit sur le lot appartenant à la municipalité soit réservé au Club VTT La Rivière pour mettre un cabanon jusqu'à ce qu'ils décident d'installer un bâtiment permanent ou que la municipalité décide d'utiliser davantage le lot. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-09-142

12.11. Demande de contribution du ROC / Centre des loisirs de Paquetville

Reporté à une prochaine réunion.

12.12. Demande de contribution pour la nouvelle Coopération de Paquetville

Reporté à une prochaine réunion.

12.13. Dépôt d'une demande de financement au FACL (2e ronde)

CONSIDÉRANT QUE la première demande de financement déposée au Fonds pour accélérer la construction de logements a été refusée, et qu'une nouvelle ronde de financement a été ouverte pour les soumissionnaires n'ayant pas reçu de financement;

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que la Municipalité des Hautes-Terres dépose une nouvelle demande de financement au Fonds pour accélérer la construction de logements, tel que présenté. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-09-143

12.14. Constitution en comité à huis clos en conformité avec l'article 6)a)vii) de l'arrêté procédural du conseil municipal concernant des litiges, ou des litiges éventuels, touchant la municipalité ou l'une de ses agences, régies ou commissions, comprenant une affaire devant un tribunal

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Cathy Paulin, que le conseil municipal se réunisse à huis-clos conformément à l'article 6)a)vii) de l'arrêté T-01 Arrêté procédural du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-09-144

Les membres du conseil municipal sortent de la salle de réunion et le huis clos débute à 21 h 40.

Discussion à huis clos

Le sujet visé par cet item a été discuté selon l'article 6)a)vii) de l'arrêté T-01 Arrêté procédural du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres.

Les membres du conseil reviennent dans la salle de réunion.

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que le huis clos cesse. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-09-145

Le huis cesse à 21 h 46.

13. Demandes de renseignements et annonces des membres du Conseil

Le conseiller Étienne Cormier demande un suivi relativement à sa demande pour le nivellement de deux chemins de terre.

14. Présentations et interventions du public

Plusieurs citoyens apportent des commentaires notamment sur le nouveau programme Pensez frais, qui sera offert à partir de novembre, un nouveau comité citoyen dans la région de St-Isidore, les travaux du chemin de Val-Doucet, les gravières et le *spinnage*.

15. Ajournement

La conseillère Nathalie Mallais Comeau propose l'ajournement et la séance est levée à 22 h 39.

Denis Landry
Maire

Municipalité des Hautes-Terres
Nouveau-Brunswick
2023

Vanessa Haché Breau
Directrice générale/Greffière

HAUTES TERRES

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 juin 2024
Aucun suivi à faire.

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 3 juillet 2024

- **Item 8. Affiche d'accueil et nomenclature de l'édifice Nancy Lainey-Thériault**
  Le nouveau lettrage ainsi que l'affiche d'accueil ont été placés en commande. Aucun permis n'est requis pour l'affiche d'accueil puisqu'il s'agit d'une affiche municipale et qu'elle est conforme aux règlements.

- **Item 9. Fermeture du compte égout de l'ancien Village de St-Isidore et transfert de fonds au compte égout de la Municipalité des Hautes-Terres**
  La documentation nécessaire a été envoyée au gestionnaire de compte chez UNI, le compte a été fermé et le transfert de fonds a été effectué.

- **Item 10. Requête de *speed bumps* pour la rue Chaleur – secteur St-Isidore**
  La *speed bump* a été installée par l'équipe de travaux publics.

- **Item 11. Demande pour réparation d'un ponceau – secteur St-Isidore**
  Tel que demandé, une politique a été préparée et est prête pour adoption.

- **Item 12. Entente d'utilisation du nom Complexe Équestre Richard Losier**
  Pas de retour.

- **Item 13. Comité MADA**
  Une rencontre a eu lieu mardi dernier, quelques personnes ont démontrée de l'intérêt.

- **Item 14. Changement de lots Association de logement et d'alimentation de St-Isidore**
  Pas de changement – en attente du promoteur de l'autre projet.

- **Items 15 et 16. Autorisation de nettoyage – lieux inesthétiques et dangereux – NID 20888368 et 20506523**
  La demande de permis de démolition a été faite à la CSRPA et le mandat est en cours de demande à la cour.

Municipalité des Hautes-Terres
1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@municipalitedeshautesterres.ca

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 16 juillet 2024

- **Item 5. Demande de terrains dans la rue Eustache de la part de Losier Logistique**
  En attente du promoteur.

- **Item 7. Dossier concernant un conflit d'intérêt**
  La correspondance nécessaire a été envoyée aux personnes concernées.

- **Item 9. Dossier concernant le conseiller L. LeBouthillier**
  La correspondance nécessaire a été envoyée et la suspension est en vigueur.

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 30 juillet 2024

- **Item 9. Transfert de terrains dans la subdivision Sonier, St-Isidore, à l'Association de logement et d'alimentation de St-Isidore Inc.**
  L'entente a été signée et les terrains ont été transférés.

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 17 septembre 2024

- **Item 5. Attribution du contrat pour le prolongement des égouts sanitaires lotissement Sonier phase 2**
  Le contracteur a été avisé et les travaux doivent débuter dans les deux semaines suivant l'attribution du contrat.

- **Item 7. Aménagement non conforme : Piscine non clôturé (NID 20623997)**
  Un extrait du procès-verbal a été envoyé à la CSRPA.

- **Item 8. Construction sans permis : fondation de béton (NID 20596672)**
  Un extrait du procès-verbal a été envoyé à la CSRPA.

- **Item 9. Construction non conforme : non-respect du permis émis (NID 20708566)**
  Un extrait du procès-verbal a été envoyé à la CSRPA.

- **Item 10. Construction sans permis : modification d'un bâtiment commercial à des fins d'habitation résidentielle (NID 20233813)**
  Un extrait du procès-verbal a été envoyé à la CSRPA.